



**Conseil de Quartier Montsouris-Dareau
Commission Reille**

VŒU

POUR LA SAUVEGARDE DU COUVENT REILLE

**voté par l'Assemblée plénière du 24 mai 2022
à la quasi-unanimité**

en vue du Conseil d'Arrondissement du 14^{ème} du 27 juin 2022

et des Conseils de Quartiers



Madame Carine Petit
Maire du 14ème

Mesdames et Messieurs les élus du 14ème

VŒU POUR LA SAUVEGARDE DU COUVENT REILLE

Considérant que la nature existante dans Paris doit être préservée contre toute atteinte, dans l'intégralité de la pleine terre, de son écosystème et de ses arbres, au vu des avantages qu'il y a à la renforcer plutôt que de la détruire puis à recréer des succédanés,

Considérant la détérioration des conditions climatiques à Paris, le risque accru de sécheresse et la vulnérabilité aux canicules, obligeant à donner la priorité conjointement aux volets climatiques, écologiques, de la santé et de la vie sociale,

Considérant les incidences environnementales du projet immobilier, qui consiste en une forte densification par des constructions massives et privatives, à même de réduire fortement l'îlot de fraîcheur et de former obstacle à la chaîne de biodiversité de la trame verte du sud parisien,

Considérant l'intérêt de la rénovation thermique et d'une gestion économe de l'énergie et de l'eau, qui se conjugue à l'intérêt patrimonial, historique, architectural et paysager de la Chapelle et de l'ensemble conventuel confirmé par la Commission du Vieux Paris.

Considérant l'aptitude valorisante des bâtiments en l'état à accueillir un vivier d'activités d'un large rayon d'intérêts pour la formation, la recherche, la création et pour la résidence.

Le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau, conscient de l'enjeu écologique et social, émet le vœu que le sursis à statuer soit prononcé sur l'instruction du projet Reille.

Il alerte les autorités sur la nécessaire cohérence avec les objectifs prédominants :

- **respecter l'intégralité des espaces verts protégés et des arbres** dans l'enceinte du Couvent, réserve de biodiversité, de biomasse, de stockage d'eau et de carbone, pièce majeure de la trame verte
- **éviter toute bétonisation** et toute construction supprimant une partie des espaces verts protégés, artificialisant la pleine terre, remplaçant l'îlot de fraîcheur par un îlot de chaleur et aggravant l'empreinte carbone,
- **rénover tous les bâtiments existants** et renoncer à construire des immeubles de 8 étages qui impacteraient gravement l'environnement autour de l'impasse Reille et qui privatiseraient le site au détriment de ses atouts pour le bien commun,
- **procéder à la mise en place d'un projet alternatif** de réhabilitation du patrimoine visant les priorités de la transition écologique, à savoir : renforcer la nature en ville, contribuer à la sobriété énergétique et à l'économie des ressources, valoriser le potentiel pour créer un pôle culturel, économique et social au bénéfice de la vie du quartier et de Paris.



La Commission Reille a pour mission de :

préserver le site patrimonial du Couvent Reille et ses espaces de nature

viser un pôle de vie culturelle, sociale, de création et de recherche ouvert sur le quartier



[voir notre proposition pour le site Reille au PLU](#)